

# PLAN D'ACTIVITÉS 2016-2019

## Éducation

### DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILISATION

Le présent plan d'activités a été préparé sous ma direction en tenant compte des décisions stratégiques du gouvernement en date du 17 mars 2016.

*Copie originale signée par*

David Eggen, Ministre

### APERÇU DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation est composé d'Alberta Education, du Alberta School Foundation Fund et des autorités scolaires.

Le Ministère veille à ce que des possibilités d'apprentissage inclusives soient disponibles aux élèves, et il vise à fournir une orientation politique, un financement et un soutien au système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Des détails sur le Ministère, ses programmes et ses initiatives se trouvent au [www.education.alberta.ca](http://www.education.alberta.ca).

### CONTEXTE STRATÉGIQUE

Les résultats et les stratégies principales qui sont soulignés dans ce plan d'activités concordent avec l'orientation stratégique du gouvernement de l'Alberta.

L'Alberta dispose d'un système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (M à 12) de classe mondiale et le gouvernement provincial cherche continuellement à l'améliorer. L'éducation M à 12 en Alberta est axée sur la littératie et la numératie, et sur la mise en application des connaissances et des habiletés de résolution de problèmes en vue de permettre aux élèves de créer un avenir positif pour eux-mêmes, leur famille et leurs communautés. Nous mettons davantage l'accent sur les compétences telles que la communication, la pensée critique, la créativité et l'innovation. Le Ministère s'engage à travailler avec les autorités scolaires afin d'offrir aux élèves l'enseignement et les soutiens appropriés et essentiels pour leur permettre de connaître le succès tout au long de leur vie.

Les éducateurs de l'Alberta ont la responsabilité de faire en sorte que tous les enfants et les élèves vivent des expériences d'apprentissage signifiantes dans un environnement inclusif. Les enfants et les élèves ont droit à des environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires dans leur école. Ces environnements doivent notamment fournir à tous les enfants et les élèves, peu importe leurs race, croyances religieuses, couleur, sexe ou identité de genre, des expériences d'apprentissage signifiantes et pertinentes qui comprennent des soutiens pédagogiques appropriés.

Il existe un important écart de rendement entre les élèves des Premières nations, métis et inuits et tous les autres élèves de l'Alberta. La réduction de cet écart est un objectif prioritaire du Ministère et exige une approche systémique et vigoureuse dans l'ensemble du système d'éducation. Il faut des appuis ciblés et une collaboration étroite avec les communautés, les partenaires, les ministères et le gouvernement fédéral pour réaliser la vision selon laquelle tous les élèves des Premières nations, métis et inuits en Alberta, y compris ceux des réserves des Premières nations, pourront atteindre ou dépasser les résultats scolaires établis pour les élèves de l'Alberta. Le Ministère estime qu'une amélioration est possible en établissant des objectifs audacieux, en mettant en œuvre des stratégies, en surveillant la réussite des élèves et prenant des mesures correctives là où les résultats ne sont pas atteints. Le Ministère s'engage donc à se rendre davantage responsable vis-à-vis du rendement scolaire des élèves des Premières nations, métis et inuits ainsi que du financement relatif à leur éducation.

Pour répondre à la nécessité d'une réconciliation, le gouvernement de l'Alberta s'est engagé à mettre en œuvre les objectifs et les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Le Ministère élabore un curriculum et met en œuvre des initiatives pour permettre à tous les élèves et les enseignants de connaître l'histoire des pensionnats (écoles résidentielles), les traités et les divers points de vue et expériences des premiers peuples de l'Alberta et du Canada.

Le Ministère fait face à certains risques en visant les résultats soulignés dans ce plan d'activités. Notamment, si les structures, politiques et ressources des autorités scolaires et du Ministère ne concordent pas, le système d'éducation ne sera pas en mesure de répondre aux besoins des classes de plus en plus diversifiées ou d'observer les meilleurs résultats chez les élèves. De plus, si le Ministère n'assure pas aux élèves l'accès à des installations scolaires modernes, le système d'éducation sera mis au défi d'offrir des possibilités éducatives de qualité. À mesure que le besoin d'être compétitif à l'échelle mondiale augmente, le système d'éducation de l'Alberta doit évoluer en visant un apprentissage centré sur l'élève et axé sur les compétences, qui permet aux élèves de terminer leurs études secondaires avec la capacité de réaliser leur plein potentiel.

## RÉSULTATS, STRATÉGIES PRINCIPALES ET MESURES DE RENDEMENT

### Premier résultat : Les élèves de l'Alberta réussissent.

Par l'entremise de l'éducation M à 12, le Ministère donne à tous les élèves la possibilité d'atteindre les résultats d'apprentissage d'Alberta Education en mettant l'accent sur les compétences telles que la pensée critique, la collaboration et la communication, dans les matières et disciplines fondées sur la littératie et la numéратie.

#### Stratégies principales

- 1.1 Mettre en place un cadre pour orienter le curriculum futur qui appuie les enseignants en les aidant à favoriser chez les élèves le développement approprié de la littératie, de la numéратie et des compétences.
- 1.2 Élaborer et mettre en œuvre des évaluations de l'apprentissage des élèves et des examens en vue du diplôme en ligne afin de mieux répondre aux besoins des élèves.
- 1.3 Mettre en place des mesures systémiques pour appuyer davantage l'apprentissage et le rendement des élèves en mathématiques.
- 1.4 Promouvoir la collaboration avec d'autres ministères afin de fournir aux élèves des soutiens plus harmonisés en matière de planification de carrière, d'apprentissage postsecondaire et de formation à l'emploi.
- 1.5 Introduire un nouveau programme facultatif de Fondements en carrières et technologies pour les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année, qui viendra s'ajouter aux programmes de carrières et aux possibilités de cheminements offerts actuellement à l'école secondaire.

Mesures de rendement	Dernier résultat (année)	Cible 2016-2017	Cible 2017-2018	Cible 2018-2019
1.a Pourcentages d'élèves qui ont atteint les normes A et E aux tests de rendement provinciaux de 6 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> année <sup>1</sup> :	A   E 79,6 %   16,6 % 69,3 %   15,9 % 67,4 %   18,8 % 75,1 %   24,0 % (2014-2015)	A   E 80,0 %   17,0 % 70,0 %   16,6 % 68,2 %   19,1 % 75,4 %   24,2 %	A   E 80,3 %   17,2 % 70,3 %   16,9 % 68,5 %   19,3 % 75,6 %   24,3 %	A   E 80,4 %   17,3 % 70,6 %   17,2 % 68,5 %   19,4 % 75,7 %   24,4 %
1.b Pourcentages d'élèves qui ont atteint les normes A et E aux examens en vue du diplôme <sup>1</sup> :	A   E 87,6 %   11,4 % 84,3 %   14,4 % 84,1 %   33,1 % (2014-2015)	A   E 88,2 %   12,0 % 84,8 %   14,9 % 84,3 %   33,4 %	A   E 88,4 %   12,1 % 85,0 %   15,0 % 84,5 %   33,5 %	A   E 88,4 %   12,3 % 85,0 %   15,2 % 84,5 %   33,5 %
1.c Pourcentage d'élèves qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme dans les trois ans suivant leur entrée en 10 <sup>e</sup> année.	54,9 % (2013-2014)	55,3 %	55,5 %	55,7 %
1.d Taux annuel de décrochage des élèves âgés de 14 à 18 ans.	3,4 % (2013-2014)	3,1 %	3,0 %	2,9 %

<b>Mesures de rendement</b>	<b>Dernier résultat (année)</b>	<b>Cible 2016-2017</b>	<b>Cible 2017-2018</b>	<b>Cible 2018-2019</b>
1.e Taux d'achèvement des études secondaires des élèves dans les cinq ans suivant leur entrée en 10 <sup>e</sup> année.	82,1 % (2013-2014)	82,7 %	83,0 %	83,3 %
1.f Pourcentage d'élèves qui s'inscrivent à des programmes postsecondaires (y compris de formation d'apprenti) dans les six ans suivant leur entrée en 10 <sup>e</sup> année.	59,8 % (2013-2014)	60,2 %	60,2 %	60,2 %
1.g Accord des élèves, des enseignants et des parents que les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens engagés.	84,9 % (2014-2015)	86,0 %	86,0 %	86,0 %
1.h Satisfaction des parents, des enseignants et du grand public que les élèves possèdent les attitudes, les habiletés, les connaissances et les comportements qui leur permettront de réussir après les études secondaires.	75,1 % (2014-2015)	77,0 %	77,0 %	77,0 %
1.i Accord des élèves et des parents que les élèves sont engagés dans leur apprentissage à l'école.	82,8 % (2014-2015)	83,0 %	84,0 %	84,0 %

### Remarques

- 1 A | E : Acceptable | Excellence – Le pourcentage d'élèves atteignant la norme « Acceptable » comprend également le pourcentage d'élèves atteignant la norme « Excellence ». On juge qu'une cible est atteinte si le résultat n'est pas sensiblement différent de celui de la valeur cible obtenue en utilisant des tests statistiques.

### Liens entre les mesures de rendement et les résultats

- 1.a Cette mesure indique si les élèves de l'élémentaire et du secondaire 1<sup>er</sup> cycle ont réussi à atteindre les normes provinciales (norme acceptable et norme d'excellence) dans les matières obligatoires (arts langagiers, mathématiques, études sociales et sciences). Elle démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année pour ce qui est de développer chez les élèves la littératie, la numérité et d'autres habiletés importantes.
- 1.b Cette mesure indique si les élèves du secondaire 2<sup>e</sup> cycle ont réussi à atteindre les normes provinciales aux examens en vue du diplôme (norme acceptable et norme d'excellence) dans les matières obligatoires (arts langagiers, études sociales et sciences). Elle démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de préparer les élèves du secondaire 2<sup>e</sup> cycle dans les matières obligatoires.
- 1.c Cette mesure indique le pourcentage d'élèves de la cohorte de 10<sup>e</sup> année qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme à la fin de leur troisième année d'études secondaires. Elle démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de permettre aux élèves de satisfaire aux exigences relatives à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.
- 1.d Cette mesure indique le pourcentage d'élèves du secondaire âgés de 14 à 18 ans qui ont décroché sans avoir terminé le secondaire. Le taux de décrochage scolaire indique dans quelle mesure le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année répond aux besoins des élèves qui risquent de ne pas terminer leurs études secondaires.
- 1.e Cette mesure indique le pourcentage d'élèves du secondaire 2<sup>e</sup> cycle qui terminent leurs études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 10<sup>e</sup> année. Elle démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de préparer les élèves aux études postsecondaires ou au marché du travail.
- 1.f Cette mesure indique le pourcentage d'élèves qui s'inscrivent à des programmes postsecondaires (y compris la formation d'apprenti) dans les six ans suivant leur entrée en 10<sup>e</sup> année. Elle démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de préparer les élèves à poursuivre leurs études et leur formation.
- 1.g Cette mesure démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de préparer les élèves à exercer leur rôle de citoyen.
- 1.h Cette mesure démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à faire en sorte que les élèves acquièrent et démontrent les attitudes, les habiletés, les connaissances et les comportements nécessaires pour réussir après les études secondaires.
- 1.i Cette mesure démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à faire en sorte que les élèves soient engagés dans leur apprentissage à l'école.

## **Deuxième résultat : L'écart de rendement entre les élèves des Premières nations, métis et inuits et tous les autres élèves est éliminé.**

Le Ministère travaille de façon collaborative avec les communautés des Premières nations, métisses et inuites et le système d'éducation de l'Alberta afin d'éliminer l'écart de rendement entre les élèves des Premières nations, métis et inuites et tous les autres élèves.

### **Stratégies principales**

- 2.1 Faire en sorte que tous les élèves, les enseignants et les dirigeants scolaires prennent connaissance des points de vue et expériences des Premières nations, Métis et Inuits, des traités, et de l'histoire et l'héritage des pensionnats (écoles résidentielles).
- 2.2 Entreprendre l'élaboration d'une approche provinciale visant à appuyer les programmes de langues et cultures autochtones de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.
- 2.3 Développer des mesures de rendement et évaluer le niveau de responsabilisation en ce qui a trait au financement pour les Premières nations, Métis et Inuits assuré par le cadre de financement.
- 2.4 Appuyer les possibilités visant à augmenter le nombre de professionnels en éducation faisant partie des Premières nations, Métis et Inuits.
- 2.5 Appuyer le développement de plans de collaboration entre les autorités scolaires de la province et les Premières nations.
- 2.6 Créer et promouvoir des ententes visant à améliorer les soutiens et les services pour les élèves des Premières nations vivant dans une réserve.

<b>Mesures de rendement</b>	<b>Dernier résultat (année)</b>	<b>Cible 2016-2017</b>	<b>Cible 2017-2018</b>	<b>Cible 2018-2019</b>
2.a Pourcentages d'élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits qui ont atteint les normes A et E aux tests de rendement provinciaux de 6 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> année <sup>1</sup> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Arts langagiers</li><li>• Mathématiques</li><li>• Études sociales</li><li>• Sciences</li></ul>	A   E 62,4 %   5,8 % 46,1 %   4,6 % 44,9 %   6,3 % 54,6 %   9,3 % (2014-2015)	A   E 63,3 %   6,5 % 49,5 %   5,1 % 48,6 %   7,0 % 56,5 %   10,3 %	A   E 64,4 %   7,0 % 51,6 %   6,2 % 50,4 %   7,6 % 57,4 %   11,0 %	A   E 65,8 %   8,0 % 51,8 %   6,9 % 50,7 %   8,8 % 58,7 %   12,2 %
2.b Pourcentages d'élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits qui ont atteint les normes A et E aux examens en vue du diplôme <sup>1</sup> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Arts langagiers</li><li>• Études sociales</li><li>• Sciences</li></ul>	A   E 84,5 %   7,1 % 74,3 %   6,0 % 75,2 %   17,2 % (2014-2015)	A   E 84,7 %   7,5 % 74,9 %   6,5 % 75,8 %   18,1 %	A   E 84,9 %   7,7 % 75,4 %   6,9 % 76,4 %   19,1 %	A   E 85,1 %   8,0 % 76,3 %   7,7 % 77,0 %   20,4 %
2.c Pourcentage d'élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme dans les trois ans suivant leur entrée en 10 <sup>e</sup> année.	20,2 % (2013-2014)	22,0 %	24,5 %	27,1 %
2.d Taux annuel de décrochage des élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits âgés de 14 à 18 ans.	8,0 % (2013-2014)	7,4 %	7,2 %	7,0 %
2.e Taux d'achèvement des études secondaires des élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits dans les cinq ans suivant leur entrée en 10 <sup>e</sup> année.	53,2 % (2013-2014)	55,0 %	56,5 %	59,0 %
2.f Accord des élèves des Premières nations, métis et inuits et de leurs parents que les élèves des Premières nations, métis et inuits sont engagés dans leur apprentissage à l'école.	79,9 % (2014-2015)	80,0 %	81,0 %	81,0 %

### **Remarques**

1 A | E : Acceptable | Excellence – Le pourcentage d'élèves atteignant la norme « Acceptable » comprend également le pourcentage d'élèves atteignant la norme « Excellence ». On juge qu'une cible est atteinte si le résultat n'est pas sensiblement différent de celui de la valeur cible obtenue en utilisant des tests statistiques.

## **Liens entre les mesures de rendement et les résultats**

- 2.a Cette mesure indique si les élèves de l'élémentaire et du secondaire 1<sup>er</sup> cycle déclarés des Premières nations, métis et inuits ont réussi à atteindre les normes provinciales (norme acceptable et norme d'excellence) dans les matières obligatoires (arts langagiers, mathématiques, études sociales et sciences). Elle permet d'évaluer l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année pour ce qui est de réduire l'écart de rendement entre les élèves des Premières nations, métis et inuits et tous les autres élèves.
- 2.b Cette mesure indique si les élèves du secondaire 2<sup>e</sup> cycle déclarés des Premières nations, métis et inuits ont réussi à atteindre les normes provinciales aux examens en vue du diplôme (norme acceptable et norme d'excellence) dans les matières obligatoires (arts langagiers, études sociales et sciences). Elle permet d'évaluer l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de réduire l'écart de rendement entre les élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits et tous les autres élèves du secondaire 2<sup>e</sup> cycle.
- 2.c Cette mesure indique le pourcentage d'élèves de la cohorte de 10<sup>e</sup> année déclarés des Premières nations, métis et inuits qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme à la fin de leur troisième année d'études secondaires. Cette mesure démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de réduire l'écart entre les élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits et tous les autres élèves relativement aux exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.
- 2.d Cette mesure indique le pourcentage d'élèves du secondaire 2<sup>e</sup> cycle déclarés des Premières nations, métis et inuits âgés de 14 à 18 ans qui ont décroché sans avoir terminé le secondaire. Le taux de décrochage scolaire indique dans quelle mesure le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année répond aux besoins des élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits qui risquent de ne pas terminer leurs études secondaires.
- 2.e Cette mesure indique le pourcentage d'élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits qui terminent leurs études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 10<sup>e</sup> année. Elle permet d'évaluer l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de réduire l'écart entre les élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits et tous les autres élèves relativement à leur préparation aux études postsecondaires ou au marché du travail.
- 2.f Cette mesure démontre l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à faire en sorte que les élèves déclarés des Premières nations, métis et inuits soient engagés dans leur apprentissage à l'école.

## **Troisième résultat : Le système d'éducation de l'Alberta est inclusif.**

Le Ministère permet aux élèves de poursuivre l'excellence personnelle et le développement social pendant leurs parcours d'études. Des environnements inclusifs s'établissent lorsque les partenaires en éducation prévoient et valorisent la diversité, comprennent les forces et les besoins des apprenants et réduisent les obstacles, et quand on vise le renforcement des capacités et le partage des responsabilités parmi les professionnels de l'éducation.

### **Stratégies principales**

- 3.1 Veiller à ce que le système d'éducation crée des environnements dans lesquels tous les enfants et les élèves ont un sentiment d'appartenance, sont soutenus et réussissent, en renforçant l'éducation inclusive.
- 3.2 Mettre au point un système intégré d'apprentissage et de soins de la petite enfance en collaborant avec Alberta Human Services et Alberta Health.
- 3.3 Favoriser des environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires.

Mesures de rendement	Dernier résultat 2014-2015	Cible 2016-2017	Cible 2017-2018	Cible 2018-2019
3.a Accord des élèves, des parents et des enseignants que les élèves ont un sentiment d'appartenance et sont soutenus pour réussir leur apprentissage.	84,7 %	85,0 %	86,0 %	86,0 %
3.b Satisfaction des élèves, des parents, des enseignants et des conseillers scolaires que les écoles offrent un environnement d'apprentissage sécuritaire, bienveillant et sain.	87,3 %	88,0 %	89,0 %	89,0 %
3.c Satisfaction des élèves, des parents, des enseignants et des conseillers scolaires que les espaces d'apprentissage dans les écoles répondent aux besoins des élèves.	77,4 %	79,0 %	79,0 %	80,0 %
3.d Accord des élèves, des parents, des enseignants et des conseillers scolaires que les soutiens et les services aux élèves sont accessibles en temps opportun.	81,4 %	82,0 %	83,0 %	83,0 %

## **Liens entre les mesures de rendement et les résultats**

- 3.a Cette mesure indique si le système d'éducation fait preuve d'acceptation universelle envers tous les enfants et les élèves et s'il leur donne un sentiment d'appartenance.
- 3.b Cette mesure détermine si les écoles de la province offrent aux élèves des environnements d'apprentissage sécuritaires, bienveillants et sains.
- 3.c Cette mesure évalue si les espaces d'apprentissage dans les écoles de la province répondent aux exigences d'enseignement et d'activités d'apprentissage efficaces.
- 3.d Cette mesure indique si tous les enfants et les élèves ont accès à des expériences d'apprentissage signifiantes et pertinentes qui comprennent des soutiens pédagogiques appropriés.

## **Quatrième résultat : L'Alberta a d'excellents enseignants, directions d'école et dirigeants d'autorité scolaire.**

Le Ministère maintient des normes élevées pour les enseignants en veillant à ce que leur formation et leur croissance professionnelle soient axées sur les compétences nécessaires pour aider les élèves à obtenir le meilleur rendement possible, et que l'apprentissage et l'enseignement efficaces soient atteints grâce au leadership collaboratif.

### **Stratégies principales**

- 4.1 Veiller à ce que les enseignants adhèrent à la Norme de qualité de l'enseignement (Teaching Quality Standard) afin de renforcer leur capacité à favoriser la réussite des élèves.
- 4.2 Promouvoir d'excellentes pratiques pédagogiques conformes à la Norme de qualité de l'enseignement (Teaching Quality Standard), qui guide le rendement scolaire des élèves.
- 4.3 Élaborer et surveiller l'application de normes visant à promouvoir l'excellence pour les directions d'école et les dirigeants d'autorité scolaire.
- 4.4 Appuyer les enseignants et les dirigeants scolaires dans l'intégration efficace de la technologie à l'environnement d'apprentissage, conformément au Cadre stratégique pour l'apprentissage et la technologie (Learning and Technology Policy Framework).

<b>Mesures de rendement</b>	<b>Dernier résultat 2014-2015</b>	<b>Cible 2016-2017</b>	<b>Cible 2017-2018</b>	<b>Cible 2018-2019</b>
4.a Accord des enseignants et des conseillers scolaires que les enseignants ont la formation nécessaire pour enseigner.	76,3 %	78,0 %	78,0 %	79,0 %
4.b Satisfaction des parents, des enseignants et des conseillers scolaires que le leadership en éducation soutient et facilite l'enseignement et l'apprentissage de façon efficace.	67,9 %	70,0 %	71,0 %	72,0 %
4.c Satisfaction des élèves, des parents, des enseignants, des conseillers scolaires et du grand public que les élèves ont la possibilité d'acquérir de solides bases dans les matières obligatoires.	82,2 %	84,0 %	85,0 %	85,0 %
4.d Satisfaction des élèves, des parents, des enseignants et des conseillers scolaires que les élèves peuvent avoir accès à un vaste choix de programmes d'études.	82,3 %	84,0 %	84,0 %	84,0 %

## **Liens entre les mesures de rendement et les résultats**

- 4.a Cette mesure évalue l'efficacité de la formation initiale des enseignants en éducation et de tout perfectionnement professionnel ultérieur.
- 4.b Cette mesure évalue l'efficacité du leadership à tous les niveaux du système d'éducation (école, autorité scolaire et province) pour ce qui est de soutenir et de faciliter l'enseignement et l'apprentissage, et d'améliorer les programmes et le rendement des élèves.
- 4.c Cette mesure évalue l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de permettre aux élèves d'acquérir de solides bases dans les matières obligatoires (mathématiques, arts langagiers, sciences et études sociales) qui sont considérées comme essentielles à une bonne éducation de base.

- 4.d Cette mesure évalue l'efficacité du système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour ce qui est de donner aux élèves l'accès à un vaste choix de programmes d'études, y compris des matières telles que la musique, les beaux-arts, la santé, l'éducation physique et d'autres langues.

### **Cinquième résultat : Le système d'éducation est bien gouverné et géré.**

Afin de maintenir la confiance des Albertains dans l'éducation publique, le Ministère établit l'orientation pour le système d'éducation en adoptant des lois directrices, en allouant des fonds, et en construisant et entretenant les installations scolaires.

#### **Stratégies principales**

- 5.1 De concert avec les parties prenantes, se préparer à la proclamation de la Education Act (loi sur l'éducation) et des règlements en révisant les politiques et les orientations gouvernementales pour les rendre conformes à la législation, et en élaborant une stratégie visant à évaluer dans quelle mesure et avec quelle efficacité les partenaires mettront la loi en œuvre.
- 5.2 Veiller à ce que les installations scolaires appuient les programmes d'éducation actuels et futurs.
- 5.3 Viser une plus grande conformité entre le financement de l'éducation et les résultats et attentes du système pour que les autorités scolaires soient redevables vis-à-vis des ressources servant à appuyer la réussite des élèves et que le public ait confiance dans la qualité du système d'éducation.

<b>Mesures de rendement</b>	<b>Dernier résultat 2014-2015</b>	<b>Cible 2016-2017</b>	<b>Cible 2017-2018</b>	<b>Cible 2018-2019</b>
5.a Satisfaction des élèves, des parents, des enseignants, des conseillers scolaires et du grand public que leurs suggestions sont prises en considération, respectées et valorisées par l'école, l'autorité scolaire et le gouvernement provincial.	59,2 %	61,0 %	62,0 %	63,0 %
5.b Perception des parents, des enseignants et des conseillers scolaires que le système d'éducation de l'Alberta s'est amélioré ou n'a pas changé au cours des trois dernières années.	81,1 %	83,0 %	83,0 %	83,0 %
5.c Satisfaction des élèves, des parents, des enseignants, des conseillers scolaires et du grand public en ce qui concerne la qualité de l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année.	85,2 %	86,0 %	87,0 %	87,0 %

#### **Liens entre les mesures de rendement et les résultats**

- 5.a Cette mesure indique si le système d'éducation reçoit avec succès la rétroaction des parties prenantes et réussit à établir avec elles des relations de travail efficaces.
- 5.b Cette mesure indique si les parties prenantes perçoivent divers aspects du système d'éducation comme étant en amélioration, en baisse ou constants. Ces perceptions sont importantes pour le suivi des progrès du système d'éducation.
- 5.c Cette mesure indique si la confiance des Albertains dans le système d'éducation de la province de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année a été maintenue et si le système d'éducation répond aux besoins des élèves, de la société et de l'économie.

## ÉTAT DES OPÉRATIONS

(en milliers de dollars)

	Comparable					
	2014-2015	2015-2016	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
	Réel	Budget	Prévisions	Estimations	Cible	Cible
<b>REVENUS</b>						
Impôt foncier pour l'éducation	2 102 296	2 253 000	2 261 000	<b>2 413 970</b>	2 462 780	2 508 350
Transferts du gouvernement du Canada	111 294	106 816	106 816	<b>107 774</b>	113 742	109 719
Cotisations, frais et permis	198 405	200 178	200 178	<b>202 143</b>	204 127	161 131
Revenus de placements	20 022	20 509	20 509	<b>20 711</b>	20 915	21 121
Transferts gouvernementaux internes	37 385	20 930	20 930	<b>19 898</b>	19 096	18 544
Collecte de fonds, cadeaux et dons	95 979	95 351	95 351	<b>96 305</b>	97 268	98 240
Autres revenus	129 998	121 267	121 267	<b>117 639</b>	116 940	116 167
Total du Ministère	2 695 379	2 818 051	2 826 051	<b>2 978 440</b>	3 034 868	3 033 272
Consolidation interministérielle	(39 392)	(21 980)	(21 980)	<b>(20 948)</b>	(20 146)	(19 594)
<b>Total consolidé</b>	<b>2 655 987</b>	<b>2 796 071</b>	<b>2 804 071</b>	<b>2 957 492</b>	<b>3 014 722</b>	<b>3 013 678</b>
<b>DÉPENSES</b>						
Services de soutien du Ministère	23 832	22 453	22 453	<b>22 022</b>	21 976	21 976
Enseignement – Préscolaire à 12 <sup>e</sup> année	5 593 960	5 588 286	5 630 386	<b>5 849 260</b>	5 978 588	6 114 861
Fonctionnement et entretien	604 104	610 717	613 117	<b>625 641</b>	637 872	634 123
Transport scolaire	345 920	341 243	344 643	<b>350 026</b>	357 269	354 390
Installations scolaires	301 009	320 000	310 000	<b>360 000</b>	361 000	361 000
Gestion et administration du système	253 165	246 212	246 212	<b>250 439</b>	251 670	255 907
Services de soutien aux programmes	232 205	232 292	232 292	<b>227 072</b>	227 713	233 614
Écoles privées agréées	233 772	239 210	242 310	<b>248 460</b>	251 004	254 019
Inondations en Alberta – 2013	2 570	7 200	-	-	-	-
Frais de service de la dette	46 741	45 230	45 230	<b>43 337</b>	42 056	41 008
Régime de retraite	(6 224)	38 326	(51 013)	<b>12 088</b>	5 038	(4 830)
Total du Ministère	7 631 054	7 691 169	7 635 630	<b>7 988 345</b>	8 134 186	8 266 068
Consolidation interministérielle	(39 298)	(27 120)	(27 120)	<b>(25 931)</b>	(25 305)	(24 944)
<b>Total consolidé</b>	<b>7 591 756</b>	<b>7 664 049</b>	<b>7 608 510</b>	<b>7 962 414</b>	<b>8 108 881</b>	<b>8 241 124</b>
Résultats d'exploitation nets	(4 935 769)	(4 867 978)	(4 804 439)	<b>(5 004 922)</b>	(5 094 159)	(5 227 446)
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Installations scolaires	352 621	1 316 759	1 040 759	<b>1 894 247</b>	1 365 342	834 152
Services de soutien aux programmes	5 962	5 850	5 850	<b>765</b>	765	765
Inondations en Alberta – 2013	4 571	10 460	10 460	-	-	-
<b>Total</b>	<b>363 154</b>	<b>1 333 069</b>	<b>1 057 069</b>	<b>1 895 012</b>	<b>1 366 107</b>	<b>834 917</b>